

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

LE DNB PREND EN COMPTE CINQ ÉLÉMENTS

- La maîtrise du socle commun
- Les notes de contrôle continu
- La note obtenue à l'oral de l'histoire des arts
- Les notes obtenues à l'examen final du brevet

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET EST DÉLIVRÉ

- Si le candidat obtient au moins 180 points sur un total de 360
et
- Si la maîtrise du socle commun lui est attestée

LES ÉVALUATIONS CHIFFRÉES

1. Le contrôle continu (coefficient 1)

- Les notes de 9 disciplines (arts plastiques, éducation musicale, français, mathématiques, technologie, SVT, sciences physiques et chimie, LV1 et LV2) *10 notes sur 20*
- La moyenne des 3 évaluations DNB en EPS (*elle ne correspond pas forcément à la moyenne des trois notes trimestrielles obtenues dans l'année*)
- Les points au-dessus de 10 dans l'option choisie (latin ou DP3)

**Soit un total de 200
pts**

2. Les épreuves évaluées par examen (coefficient 2)

- 1 épreuve orale en fin d'année : histoire des arts *1 note sur 40*
- 3 épreuves écrites terminales :
 - français *1 note sur 40*
 - mathématiques *1 note sur 40*
 - histoire - géographie - éducation civique *1 note sur 40*

**Soit un total sur 160
pts**

LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN

La maîtrise du socle commun est attestée par le chef d'établissement lorsque l'équipe pédagogique a estimé que l'élève a validé les sept compétences du socle commun.

Les données relatives à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences sont saisies par les enseignants via une application spécifique. Les